



Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Eglise catholique-chrétienne de Suisse et Conférence des évêques suisses, à l'occasion de la Journée des droits humains du 10 décembre 2014

Octobre 2014

Pas de primauté de la grâce sur le droit ?! De l'absoluité de l'interdiction de la torture

30^e anniversaire de la Convention des Nations-Unies contre la torture

« Celui qui a été soumis à la torture est désormais incapable de se sentir chez soi dans le monde. »

Jean Améry

Mesdames, Messieurs,
Chers frères et sœurs,

La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été conclue à New York le 10 décembre 1984 par l'Assemblée des Nations-Unies. Outre un préambule, elle contient 33 articles et fait partie des textes des Nations Unies traitant des droits humains. Elle a été ratifiée par 155 Etats dont la Suisse (le 2 décembre 1986).

Les détenus bénéficient aussi du droit à la protection de leur intégrité physique et psychique. Lorsqu'un attentat terroriste menace ou lors d'enlèvement, quand l'espoir demeure de retrouver la victime vivante, l'interdiction d'extorquer des aveux sous la torture est régulièrement remise en cause : la souffrance et la détresse de la victime se heurtent alors frontalement au caractère absolu de l'interdiction de la torture.

Les Eglises nationales de Suisse soulignent à leur manière le 30^e anniversaire de cette Convention des Nations-Unies en illustrant, dans une optique chrétienne, l'absoluité de l'interdiction de la torture. Même quand nous nous rebellons au plus profond de notre être face à une situation sans issue : la torture ne mène jamais à la justice. Notre impuissance constitue alors l'ultime bastion de l'humanité.

Nous convions croyants et paroisses à participer à cette Journée des droits humains contre la torture, alors que l'impuissance, la déshumanisation et l'injustice redeviennent malheureusement une expérience quotidienne pour les habitants de nombreuses régions de notre planète. Dans la prière, dans l'entraide solidaire, les Eglises se tiennent du côté des victimes de la torture et de traitements dégradants et du côté du renoncement impuissant à toute forme de violence, afin de préserver la dignité humaine. Vous trouvez en annexe une déclaration sur l'absoluité de l'interdiction de la torture, deux pétitions de l'ACAT et une suggestion de collecte pour l'ACAT que nous vous invitons à soutenir avec vos communautés.

Nous vous souhaitons un temps de l'Avent béni et d'heureuses Fêtes avec vos familles et vos communautés.

Gottfried Wilhelm Locher
Président du Conseil
Fédération des Eglises
protestantes de Suisse

Evêque Harald Rein
Eglise catholique-chrétienne de
Suisse

Evêque Markus Büchel
Président
Conférence des évêques suisses